

PRESENTS : BERTHELON Pascal, BON Hervé, BOROD Alain, BRIDE Denis, CHARRIERE Gérard, CHATENET Aurel, COMTE Thierry, CRAUSAZ Lilia, DUVERNAY Daniel, DRAPIER Delphine, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, GROS Mathieu, JAUD Joëlle, JOURNEAUX Cyrille, OVERNEY Christian, PAGET Christophe, PERROD Isabelle, ROULIN Patrick, SARRAN Jean-Louis, SONNEY Jean- Pierre, VACELET Denise.

ABSENTS EXCUSES : CAILLAT Jean, COMTE Philippe, DAVID Eric, HUVEY Jean-Jacques, JAEHN Nancy, LEVEQUE Frédéric MAIRE Michaël, MOREY Pierre, POUDROUX épouse VINCENT Colette, RONCALLI Damien, GUYGRAND Gabriel.

SECRETAIRE DE SEANCE : JOURNEAUX Cyrille

- **Délibération redevance occupation public Orange**

Bien que les communes historiques aient délibéré pour instaurer la redevance pour occupation du domaine public sur chacun de leur domaine par rapport au linéaire aérien ou souterrain, aux installations radioélectriques et autres installation (cabine, sous répartiteur..) relevant de ORANGE, une nouvelle délibération est nécessaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité demande que la dite redevance pour occupation de domaine public soit versée par ORANGE conformément à la réglementation en vigueur et prend acte que les tarifs sont encadrés par le décret 2005-1676 du 27/12/2005, et revalorisés chaque année.

- **Délibération redevance occupation public EDF**

Les redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité sont encadrées par le décret 2002-409 du 26 mars 2002 et dies par ERDF dès lors que la commune a institué la redevance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité décide d'instaurer cette redevance pour occupation de domaine public sur la commune et d'en fixer le montant au taux maximum prévu réglementairement. Il est fixé, en 2017, à 200 € pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants.

- **Renouvellement du bail DAVID Jérôme « Les Teppes du Moulin »**

Le bail de location signé avec Monsieur Jérôme DAVID de 1 ha 20 a lieu - dit « les Teppes du Moulin » cadastrée sur MARIGNA sur VALOUSE arrive à échéance le 31/12/2017. Le conseil municipal décide de renouveler le bail dans les conditions identiques.

- **Délibération autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public**

Le conseil municipal autorise, de manière générale et permanente, le comptable public, Monsieur COTTET, a effectué toutes les démarches et poursuites nécessaires au recouvrement des recettes de la commune quelles que soient la nature des créances et le budget concerné.

- **Fonds de concours travaux de voirie 2016 FETIGNY et SAVIGNA**

Considérant les travaux de voirie réalisés en 2016 sur les villages de FETIGNY et SAVIGNA, le conseil municipal accepte de verser à Communauté de Communes Petite Montagne 15 469.33 € correspondant au fonds de concours soit 50 % de la dépense totale qui est de 30 938.66 € HT FCTVA déduit. Il autorise le Maire à signer la convention de financement.

Le Maire informe les conseillers que la compétence « assainissement » exercée par la Communauté de Communes comprend l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines. Comme les travaux pour traiter les eaux pluviales urbaines ont lieu souvent en limite de propriété, le riverain pourrait, selon les cas, prendre à sa charge une partie des travaux, la communauté de communes assumerait le reste de la dépense mais demanderait un fond de concours à la commune à hauteur de 50 % de la dépense.

- **Présentation du rapport annuel Le tri 2016**

Selon ce rapport annuel, le recyclage et valorisation des déchets est en constante évolution. Le Maire rappelle qu'il est possible d'échanger les bacs bleus de 120 litres, s'ils sont trop petits, contre des bacs de 240 litres. En cas de dégradation des poubelles (couvercle cassée, roue ...), l'abonné après avoir prévenu la mairie, peut appeler le SICTOM pour convenir d'un rendez-vous la réparation ou le changement du bac. Le conseil municipal approuve le rapport annuel Le tri 2016.

- **Présentation RPQS du Syndicat des eaux du Valouson**

Le Maire demande le rapport de ce point de l'ordre du jour car le Président du syndicat est absent.

- **Délibération d'affouage**

Compte tenu de la gestion de la forêt communale, les agents ONF ont identifié des parcelles sur FETIGNY, LEGNA et SAVIGNA qui pourraient être exploitées. Chaque coupe permettrait de dégager environ 35 m³ (environ 50 stères) de bois et cédée pour 6 €/ m³. Les affouagistes, qui devront être équipés de vêtements de sécurité, sont invités à se faire connaître en mairie et présenter une assurance valide.

- **Vente de bois Chatonnay**

Fin d'année 2016, Messieurs Thierry COMTE, Philippe COMTE, Michael MAIRE et Jean Michel MAIRE ont répondu à l'affichage de la mairie de CHATONNAY pour terminer le nettoyage de la parcelle après la vente de bois. En l'absence des intéressés, le conseil municipal décide de facturer, à chacun, 40 € au titre des menus produits forestiers.

- **Salle communale**

Le Maire indique que les 5 architectes consultés - Atelier Architecture, LADOUY Georges, A.DDI.C'T architecture, Sandrine CARTALLIER ARCHITECTURES et ATELIER 71- ont pris attache avec la collectivité et échangé sur la définition du projet : construire sur SAVIGNA, au lieu- dit « au Martelet », une salle pouvant accueillir 120 à 150 personnes, disposant d'un bar, d'un hall d'accueil, de vestiaires adaptés et d'une cuisine. Ils ont remis des propositions d'honoraires qui varient de 8.8 % € HT de l'enveloppe des travaux à plus de 12 % € HT de l'enveloppe des travaux.

Par 22 présents 22 votants 21 voix Pour 1 voix Contre 0 Abstention, le conseil municipal est favorable à la construction d'une salle communale sur la parcelle 31 cadastrée sur SAVIGNA, lieu- dit « le Martelet ». Il prend acte qu'un avant- projet permettrait d'avoir une idée précise de la salle, de son plan et de ses caractéristiques et décide de confier à un architecte les missions pour obtenir un avant-projet définitif. Après analyse des offres, il décide de retenir le cabinet Atelier Architecture (Sandrine TISSOT) situé 38 Chemin de Valentenouze 39300 CHAMPAGNOLE comme architecte et maître d'œuvre dans ce projet et s'engage sur les prestations Esquisses, Avant- Projet Sommaire et Avant-Projet Définitif. Il se réserve le droit de ne pas donner suite à l'avant- projet définitif sans avoir à en justifier la raison. Il prend acte que le taux de rémunération est fixé à 8.80 % du montant HT des travaux et que les prestations Esquisses, Avant- Projet Sommaire et Avant-Projet Définitif représentant 30 % du montant des honoraires seront facturées, quelle que soit la suite donnée à ce projet de salle communale.

L'avant- projet est obligatoire pour déposer, mi-février 2018, un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Si le dossier est retenu, l'aide financière serait de 40 % du montant hors taxe des dépenses. Selon une première estimation, l'enveloppe prévisionnelle des travaux est chiffrée à 550 000 € HT (parking compris) + 25 000 € HT pour la destruction de l'existant et 5000 € de frais divers. Les équipements internes (cuisine, vaisselle, mobilier, scène) dont le coût est estimé entre 35 à 50 000 € HT ne serait pas subventionné. Le Président du foyer rural de SAVIGNA précise qu'une aide sera accordée à ce projet.

Le conseil municipal (à l'unanimité moins une voix) reconnaît que les salles existantes ne sont plus forcément aux normes, qu'elles ont vieilli, qu'aucune ne permet d'organiser l'accueil d'une manifestation à la taille de la commune nouvelle. Bien que de nombreuses questions se posent (taille, manifestations possibles, locations éventuelles, aménagements adéquats avec quel type de spectacle....) ce projet paraît fédérateur. Le conseil municipal sera tenu informé de l'avancé de ce dossier d'autant plus qu'il devra se prononcer sur l'Avant-Projet Définitif.

- **Questions et informations diverses**

- ❖ Conteneurs à verre

Les riverains de l'emplacement des conteneurs à verre sur FETIGNY et SAVIGNA soulignent les désagréments par rapport au bruit qui sont amplifiés la nuit (des usagers n'hésitent pas à les utiliser quand le jour n'est pas levé). S'il est difficile d'envisager un autre emplacement sur FETIGNY, sur SAVIGNA le déplacer serait possible. Le SICTOM sera contacté d'autant plus que le travail des conducteurs de véhicules qui ramassage le verre serait facilité (absence de manœuvre).

- ❖ Voirie

Pour répondre à la Communauté de Communes sur les besoins en travaux de voirie, les conseillers, au minimum un par village, assisteront monsieur Cyrille JOURNAUX pour leur recensement.

Une visite de l'ensemble des villages afin de recenser les travaux à effectuer sur la voirie communale classée (27 à 28 km) sera organisée, des demandes de travaux seront adressées tous les ans et de manière régulière à la communauté de communes.

❖ Vente sur la commune

Quelques ventes sur la commune sont en cours de signature. Tous les biens disposaient d'une grande superficie de terrain. Construire sur les villages devient problématique, la Direction Départementale des Territoires est très vigilante par rapport à « la consommation de terres agricoles ».

❖ Demande de labellisation Espace Naturel Sensible (ENS) du site du lac de Viremont

Pour préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et assurer la sauvegarde des habitats naturels, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS). Le site du Lac de Viremont peut entrer dans le champ d'intervention des ENS mis en place par le département du Jura. Si le site est labellisé ENS, une convention tripartite - Conseil Département, communauté de communes Petite Montagne, commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE définira les engagements de chacun. Le Maire veillera à ce qu'il n'y ait pas d'impact pour la société de pêche.

❖ Vie locale

Le club du temps libre proposent des rencontres et des activités le lundi de 14 à 18 heures à l'ancienne école d'Agea, d'octobre à fin avril. N'hésitez pas à venir partager un bon moment convivial.

Les bénévoles sont les bienvenus pour aider à rentrer les pots de fleurs et entretenir les plates-bandes sans qu'une date de « journée citoyenne » soit arrêtée.

La commission « vie sociale » devrait se réunir prochainement pour préparer la rédaction d'un bulletin municipal

❖ Commémoration

Pour honorer l'action et le dévouement de Pierre BOUQUEROD qui s'était engagé dans les Forces Navales Françaises Libres lors de la seconde guerre mondiale, une plaque commémorative sera apposée sur le mur de la mairie samedi 30 septembre 2017 à 11 heures. Le conseil municipal convie la population à partager ce moment et le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures 15.